



Consolidation de la paix

UN PBF - Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)

Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF)

RÉVISION DE DESCRIPTIF DE PROJET PRF¹

<p>Titre du projet : <i>Appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix 2014 – 2017 (PPCP III)</i></p>	<p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNOs)</p> <p>Nouvelle(s) RUNO(s) (le cas échéant)</p>
<p>Personne à contacter concernant le projet : Zénon MANIRAKIZA Adresse : Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, BP 1490, Bujumbura Téléphone : +257 22301191 E-mail : zenon.manirakiza@undp.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI)</p>
<p>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) : PBF/BDI/H-1, 00092133</p>	<p>Site du projet : Bujumbura – BURUNDI</p>
<p>Description du projet : A travers la mise en place d'un Secrétariat Technique PBF, fonctionnel, le projet vise le renforcement des capacités du Comité de Pilotage Conjoint pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PPCP. Le projet appuiera aussi le suivi de la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans le CSLP II (y compris le futur Plan National de Développement) à travers un appui à la mise en place et au fonctionnement d'un secrétariat au Sous Groupe Sectoriel pour les questions de Consolidation de la Paix (SGSCP).</p>	<p>Budget d'origine approuvé : USD 900,000 Budget supplémentaire demandé : USD 100 520,2 Budget total du projet : USD 1 000 520,2 Gouvernement : Locaux pour le Secrétariat du SGSCP</p> <p>Date de démarrage du projet : 7 Octobre 2014</p> <p>Date initiale d'achèvement du projet : 31 mai 2017</p> <p>Nouvelle date d'achèvement: 30 juin 2018</p>
<p>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)²: 1 Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif. Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</p>	

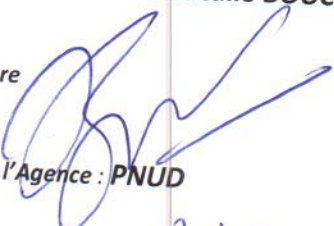

¹ Utiliser ce formulaire UNIQUEMENT dans le cas d'une augmentation de budget ou d'un changement significatif des résultats visés par le projet. La demande doit être accompagnée d'un formulaire de transmission (Transmittal form) signé par les coprésidents du JSC – Formulaire 3.3.

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles aux projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.
 Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.

Résultats du projet :

Domaine de résultat du Fonds³ décrivant au mieux l'objectif du projet :

<i>(Pour les projets financés par le PRF)*</i>	
<p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) PNUD</p>	<p>Représentant des autorités nationales</p>
<p>Nom du Représentant : Natalie BOUCLY</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'Agence : PNUD</p> <p>Date et cachet : 5/3/17</p>	<p>Représentant du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale:</p> <p>Ambassadeur Rose NTAWÉ Directeur Général des Organisations Internationales et des ONGs Etrangères</p> <p>Signature : </p> <p>Date et cachet : 11/9/2017</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du Représentant :</p> <p>Signature</p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</p> <p>Date et cachet :</p>	

³ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :
 - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits (Priorité 2) :
 - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
 - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Moyens de subsistance durable.
4. (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).
 - (4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du Fonds

- a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix
- b) Justification et impact de la révision de ce projet

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

- a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget révisé
- c) Capacité des nouvelles RUNOs et des nouveaux partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du PBF

a) **Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix :**
La situation demeure inchangée.

b) **Justification et impact de la révision de ce projet :**
Suite au contexte politico-social et sécuritaire qui a prévalu au Burundi en 2015, le Comité de Pilotage Conjoint (CPC) a procédé à la révision du PPCP III en avril 2016. Cette révision a permis de reconsidérer les priorités en retirant le secteur foncier et en mettant un accent sur le dialogue et la cohésion sociale ainsi que la promotion et la protection des Droits de l'Homme.

En outre, avec la programmation des ressources restantes en 2015 consécutive à ladite révision, il s'est avéré nécessaire de prolonger la durée du PPCP III pour couvrir la période de février 2014 au 30 juin 2018. De la sorte, les projets ayant bénéficié d'une extension avec coûts pourraient avoir une période de 12 mois pour leur exécution.

Avec l'extension du projet au-delà du 31 mai 2017, le Secrétariat Technique-PBF pourra poursuivre son appui au comité de pilotage conjoint (CPC) tout au long du processus menant notamment à l'approbation des notes conceptuelles et des extensions/révisions des projets, réaliser le suivi-évaluation des activités et l'assurance qualité du rapportage mandataire des projets exécutés par les agences.

De même, la présente extension permettra au projet de poursuivre la mise en place du Sous-Groupe Sectoriel de Consolidation de la Paix (SGSCP) et son Secrétariat au MRECI. Cette mise en place du SGSCP a connu un retard alors que cela revêt une grande importance en cette période où le Gouvernement commence le processus d'élaboration du Plan national de Développement (PND) qui succèdera au CSLP II. En effet, le (SGSCP) devra veiller à l'intégration des priorités de consolidation de la paix lors de la formulation du PND ainsi que pendant sa mise en œuvre.

L'extension du projet apporte aussi un appui au comité de pilotage conjoint pour poursuivre sa mission complémentaire lui ayant été assignée en 2016, d'orienter la réalisation des projets cadrés sous le Global Acceleration Instrument (GAI).

De ce qui précède, lors de sa réunion du 26 mai 2017, le CPC a recommandé d'étendre la période du présent projet jusqu'au 30 juin 2018 ; date correspondant à la fin du PPCP III.

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement :

Les résultats du projet, la théorie de changement, les activités, cibles et enchaînement demeurent inchangés.

Budget révisé :

Au début de l'année 2017, le projet disposait encore de solde budgétaire de 444,264 USD. Ce montant ne pouvant pas couvrir toutes les dépenses du projet étendu jusqu'au 30 juin 2018, le CPC a recommandé d'allouer au projet des ressources supplémentaires constituées des reliquats sur les domaines prioritaires 1 et 2 du PPCP III.

En effet, le domaine prioritaire 1 dégage un reliquat de 75 600 USD après la programmation des ressources à travers les projets. Quant au domaine prioritaire 2, il dégage un reliquat de 21 608 USD auquel s'ajoutent USD 3 312,2 à réaffecter suite à la révision budgétaire opérée avec la demande d'extension (août 2017). Ces reliquats totalisant un montant de USD 100 520,2 seront déboursés par le PBF pour que le projet puisse fonctionner jusqu'au 30 juin 2018.

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	RUNO(s)	Budget du Produit	Budget révisé du produit	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
	Résultat 1 : Le Comité de Pilotage Conjoint ainsi que le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés pour jouer efficacement leur rôle d'orientation stratégique et de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PPCP)				

Produit 1.1	La coordination de la mise en œuvre du PPCP est renforcée	PNUD	492 611,5	561 479,8	Salaires du staff national, de la contribution de 50% au salaire du PDA et équipement dont une nouvelle jeep du ST-PBF
Produit 1.2	Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PPCP sont renforcées	PNUD	200 500,0	225 575,8	Le recrutement de l'organisation d'appui au S-E du PPCP III a attendu la programmation du maximum des ressources du PPCP III. Or, elle n'a eu lieu que tardivement au 2e trimestre 2016. Cela a poussé à l'annulation du recrutement envisagé dans le prodoc. Un petit budget de 20 000 USD sera réservé aux sondages de perceptions prévus en 2017

Résultat 2 : La coordination et le suivi de la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans le CSLP-II sont renforcés à travers l'appui à la mise en place et au fonctionnement du Secrétariat au SGSCP).

Produit 2.1	Le Secrétariat du SGSCP est fonctionnel	PNUD	148 010,0	148 010,0	
Total (sans 7% des coûts indirects)		PNUD	841 121,5	935 065,6	
Coûts indirects			58 878,5	65 454,6	
Total			900 000,0	1 000 520,2	

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)			
Catégories de dépense	Budget d'origine après 1ere extension	Augmentation proposée	Budget proposé
1. Personnel et autres employés	445 335	91 648,8	536 983,8
2. Fournitures, produits de base, matériels	8 700	2 295,3	10 995,3
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	139 975	0	139 975
4. Services contractuels	101 690	0	101 690
5. Frais de déplacement	72 000	0	72 000
6. Transferts et subventions aux homologues	0	0	0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	73 421,5	0	73 421,5
Sous-total	841 121,5	93 944,1	935 065,6
8. Coûts indirects*	58 878,5	6 576,1	65 454,6
TOTAL	900 000	100 520,2	1 000 520,2

- b) **Capacité des nouvelles RUNOs et des nouveaux partenaires d'exécution :**
Aucun nouveau partenaire d'exécution n'est proposé.

III. Gestion et coordination

- a) **Gestion du projet :**
Il n'y a pas de changement

Gestion des risques :

Tableau 3 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Réticence des membres importants potentiels du SGSCP suite au contexte du pays	Moyenne	moyenne	Partage régulier d'informations sur les interventions en matière de consolidation de la paix
Retards dans le déblocage des fonds additionnels en lien avec la prolongation du PPCP III	Faible	Moyenne	Accélérer la formulation de la demande d'extension des projets PRF au-delà du 31 mai 2017
Instabilité et irrégularité des membres du CPC	Moyenne	Moyenne	Compléter la composition du CPC

- b) **Suivi et évaluation :**
Il n'y a pas de changement à ce niveau.

- c) **Dispositions administratives (langage normalisé) :** (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale multipartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁴

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

(Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre le 15 novembre;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de

l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;

- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

PRF – Cadre de résultats révisé (y compris tout éventuel changement induit par la révision)

Pays : BURUNDI

Résultat du Plan des priorités visé par le projet : N/A

Dates effectives du projet : 08 octobre 2014 – 30 juin 2018

Théorie du changement : Si les capacités de coordination, de suivi et évaluation du Comité de Pilotage Conjoint sont renforcées et qu'un sous-groupe sectoriel de Consolidation de la Paix fonctionnel est mis en place, le suivi de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix ainsi que la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans le CSLP-II et Plan National de Développement (PND) seront assurées.

Résultats	Produits	Indicateurs	Etat d'avancée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<p>Résultat 1: Le Comité de Pilotage Conjoint ainsi que le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés pour qu'ils puissent jouer leur rôle d'orientation stratégique et de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PPCP).</p>	<p>Produits</p>	<p>Indicateur 1.1 : Un Comité de Pilotage Conjoint (CPC) et une coordination du SNU appuyés pour donner des orientations stratégiques. Niveau de référence : -Un PPCP adopté -Un CPC mis en place. Cible : Rapports annuels du CPC soumis au PBSO moins de 7 jours après la date limite Indicateur 1.2 : Les rapports couvrant la période du PPCP III sont d'une qualité jugée « acceptable » par l'équipe d'examen du PBSO Niveau de référence : Zéro Cible : Rapports annuels du CPC produits dans les délais et avec une qualité jugée « acceptable » par l'équipe d'examen du PBSO</p>	<p>- Le CPC a poursuivi son mandat qui est d'ailleurs élargi à la coordination des interventions G.A.I depuis fin 2016 -Une 2eme révision du PPCP III a été recommandée par le CPC pour servir le cadre d'extension des projets en cours</p>										
			<p>- La qualité du rapport annuel 2015 a été jugée « acceptable » par l'équipe d'examen du PBSO -Un draft du rapport 2016 du CPC a été soumis au PBSO</p>										

<p>Produit 1.1 Le Secrétariat Technique au CPC est mis en place, est fonctionnel et facilite le CPC dans son rôle d'orientation stratégique pour la bonne mise en œuvre et le suivi du PPCP 3</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Le Staff du ST-PBF est recruté sur base des nouveaux TDRs.</p> <p>Niveau de référence : Ancien staff du Secrétariat Technique PBF-II (2 staff professionnels).</p> <p>Cible : 3 staffs recrutés.</p>	<p>- 2 staff professionnels en poste (Coordonnateur et Expert national en S-E) et un chauffeur</p>	<p>Le poste d'Assistante administrative a été abandonné</p>
	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre et qualité des rapports annuels du Comité mixte de pilotage jugée « acceptable » par l'équipe d'examen du PBSO</p> <p>Niveau de référence : zéro</p> <p>Cible : 3 rapports annuels du CPC</p>	<p>-Draft du Rapport annuel 2016 du CPC soumis au PBSO</p> <p>-Rapport annuel 2015 du CPC transmis au PBSO (8 déc) a été jugé acceptable</p>	
<p>Produit 1.2 : Les capacités du ST en suivi/évaluation sont renforcées à travers le recrutement d'une structure indépendante pour appuyer le suivi du PPCP</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : TDRs et contrat signé avec un Chargé de S/E au sein du staff du ST</p> <p>Niveau de référence : Appui en S/E donné jusque fin 2012 par le Bureau des Nations Unies au Burundi.</p> <p>Cible : Le CPC, la Coordination du SNU ainsi que PBSO sont régulièrement informées sur les progrès et les contraintes dans la mise en œuvre du PPCP, pour apporter des ajustements.</p> <p>Indicateur 1.2.2 : TDRs et contrat signés avec la structure indépendante ayant des capacités confirmées en S/E.</p>	<p>-Un sondage des perceptions sur le dialogue et la cohésion sociale par un consultant est en cours d'organisation</p>	<p>-Le recrutement de la structure d'appui en S-E n'a pas eu lieu (Cfr rapport annuel 2016)</p>

<p>Résultat 2: La coordination et le suivi de la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans le CSLP III et Plan National de Développement (PND) sont renforcés.</p>		<p>Niveau de référence : inexistence d'une structure d'appui en S-E</p> <p>Cible : Le système de suivi communautaire du PPCP est mis en place et utilisé.</p>	
	<p>Produit 1.3</p>	<p>Indicateur 2.1 : Sous Groupe Sectoriel de Consolidation de la Paix (SGSCP) et son Secrétariat sont créés</p> <p>Niveau de référence : -CSLP-II prend en compte des priorités de consolidation de la paix (Axe1) -Le personnel du Secrétariat du SGSCP est en recrutement</p> <p>Cible : Le SGSCP mis en place</p> <p>Indicateur 2.2 : Niveau d'intégration des priorités de consolidation de la Paix dans l'UNDAF</p> <p>Niveau de référence : UNDAF se base sur les priorités du CSLP/II qui prend en compte la consolidation de la paix</p> <p>Cible : UNDAF prend en compte la consolidation de la paix dans ces résultats 2012-2017</p>	<p>-La mise en place du SGSCP et de son Secrétariat a connu un retard</p> <p>-La planification UNDAF 2017-2018 prend en compte la consolidation de la paix</p>
	<p>Produit 2.1 : Le Secrétariat du Sous Groupe Sectoriel sur la Consolidation de la paix est fonctionnel</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de réunions du SGSCP organisées.</p> <p>Niveau de référence : inexistence d'une structure de suivi des questions de consolidation de la paix dans le cadre du</p>	<p>-Le lancement des travaux du SGSCP est prévu au courant du mois de juillet 2017</p> <p>-Le recrutement du</p>

CSLP-II.	<p>staff du Secrétariat du SGSCP est en cours</p>	<p>Le lancement des travaux du SGSCP est prévu au courant du mois de juillet 2017</p>								
	<p>Cible : Le SGSCP se réunit au moins tous les 3 mois et produit des rapports semestriels de qualité qui sont utilisés par le gouvernement et par les partenaires de développement.</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de rapports d'analyse et de suivi des progrès sur les questions de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence :Zéro</p> <p>Cible : 2 rapports semestriels de qualité produits</p>								